



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1275-258, 1275-260 et 1740**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1275-258 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites des zones H1-411 et H1-446

QUE le règlement n° 1275-260 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 relativement aux normes d'affichage pour certains établissements commerciaux, ainsi que la grille des usages et des normes des zones C3-353, C3-356 et C3-357

QUE le règlement n° 1740 intitulé :

Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 3 juillet 2017.

QUE ces règlement ont été examinés et approuvés par la résolution n° CA 17-08-17-13 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 17 août 2017 et ont été déclarés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Les certificats de conformité pour ces règlements ont été délivrés à Vaudreuil-Dorion, le dix-huitième (18^e) jour du mois d'août deux mille dix-sept (2017) sous les numéros de certificats VD 2017-19, VD 2017-20 et VD 2017-22.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-troisième (23^e) jour du mois d'août deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca